ART. 42 N° II-CF639

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CF639

présenté par

M. Fugit, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, Mme Buffet, M. Bothorel, M. Brosse, M. Buchou, Mme Le Meur, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Travert et M. Vojetta

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	5 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder de 5 millions d'euros les crédits dévolus à FranceAgriMer dans le cadre de sa mission de structuration des filières agricoles.

ART. 42 N° II-CF639

Lancé en septembre 2020 dans le cadre du Plan de relance, le plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires, qui visait à accompagner les agriculteurs souhaitant se structurer en filière, a connu un grand succès. Les aides octroyées portaient sur les dépenses d'ingénierie du projet, les dépenses de personnels, les prestations d'études, de conseils et les prestations informatiques, des investissements à l'aval des filières (matériel de stockage, distribution, transformation, etc.) s'intégrant dans le cadre d'un projet de structuration de filières.

Les crédits du plan de relance et, par conséquence, le plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires ayant été éteints, le présent amendement propose de soutenir l'effort de structuration des filières en apportant un financement supplémentaire à FranceAgriMer dans ce but. Il est en effet primordial de rappeler la nécessité que les agriculteurs se regroupent en organisations de producteurs pour peser plus dans les négociations, comme le souligne le rapport Izard/Babault sur la rémunération des agriculteurs.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est proposé :

- De diminuer de 5 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 04 du programme 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »
- D'augmenter de 5 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 21 du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »